



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmacie

Question écrite n° 56624

Texte de la question

M. Yannick Favennec appelle l'attention de M. le ministre délégué à la recherche sur la situation de l'industrie pharmaceutique. Malgré un exercice 2003 plutôt positif - près de 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires global, dont 25 % environ à l'exportation - l'industrie pharmaceutique française est aujourd'hui dans une situation délicate. Non seulement les entreprises françaises du secteur perdent régulièrement des parts de marchés sur le territoire national, mais, surtout, l'augmentation du nombre des emplois en France et la croissance des exportations sont essentiellement le fait de firmes multinationales qui ont choisi la France comme plate-forme de production en Europe. Alors que la concurrence européenne s'accroît considérablement, dans ce secteur d'activité, il apparaît indispensable de dynamiser l'industrie pharmaceutique en soutenant plus et mieux la recherche et l'innovation et en créant les conditions pour améliorer le partenariat entre l'État et les entreprises innovantes. C'est pourquoi il souhaite savoir quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

La filière des industries de santé emploie environ 400 000 personnes sur le territoire national. Conscient des enjeux dans ce secteur, le Gouvernement a engagé plusieurs actions au cours des derniers mois. Tout d'abord, les conditions de la création d'un grand groupe national (Sanofi-Aventis), qui occupe maintenant la troisième place au plan international, ont été favorisées. Cette création conforte la place de l'industrie française dans le concert international. Par ailleurs, le Gouvernement a créé, en septembre dernier, le Comité stratégique des industries de santé. Ce comité est présidé par le Premier ministre lui-même et, outre les ministres de la santé, de l'industrie et de la recherche, ce comité comprend des représentants au plus haut niveau des industriels du secteur. Dans un souci d'efficacité, le comité s'est doté d'un secrétariat animé par un représentant des administrations et un représentant des industriels. Ce secrétariat s'appuie sur le travail d'un groupe interministériel qui travaille en étroite liaison avec des experts du secteur. L'objectif de ce comité est de créer les meilleures conditions pour le développement de ces industries et de développer plus spécifiquement l'attractivité de notre territoire pour les industries de santé. Ce comité s'est déjà réuni en septembre 2004 et prévoit de se réunir de nouveau en avril 2005. Après la première réunion du comité et, sachant que l'on ne peut améliorer que ce que l'on connaît et mesure bien, une première décision du comité a été de mettre en place un tableau de bord rapportant des indicateurs de performance en matière d'attractivité et de compétitivité du site France. Ce tableau de bord sera rendu public et sa première diffusion se fera à l'occasion de la prochaine réunion du comité. Par ailleurs, à l'issue de cette première réunion, le Premier ministre a également annoncé la mise en oeuvre de deux mesures destinées à favoriser le partenariat et le transfert technologique entre la recherche publique et la recherche industrielle : le lancement d'un réseau de recherche et d'innovation technologiques dans le domaine biotechnologique (réseau innovation biotechnologies) et celui d'un appel à projets pour favoriser la validation et la maturation des projets issus de la recherche publique. Ces deux actions seront prochainement mises en oeuvre. Pour le futur, plusieurs pistes de réflexion sont envisagées et seront présentées pour décision à la prochaine réunion du comité. Ces pistes concernent le développement de plates-

formes technologiques (par exemple, pour la production de lots cliniques de protéines thérapeutiques, pour l'imagerie expérimentale, pour les collections d'échantillons biologiques...), l'organisation de la recherche clinique, la formation des personnels, la performance des administrations impliquées. Enfin, on peut aussi rappeler que de nombreuses mesures non spécifiques prises dans le cadre du groupe de travail sur l'attractivité du territoire, notamment celles développées à l'intention des cadres, peuvent trouver une application dans le secteur des industries de la santé. Le Gouvernement a bien identifié la problématique posée par l'évolution des industries du domaine de la santé et a engagé, ou va engager, un certain nombre d'actions qui seront mises en oeuvre à partir des décisions du Comité stratégique pour les industries de santé.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56624

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er février 2005, page 949

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3332